

TRAVAUX DES AMENAGEMENTS DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE KETI - SECTEUR AEROPORT

RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES – LOT 2



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	3
1.1 -	Objet du rapport.....	3
1.2 -	Présentation de l'opération	3
1.3 -	Décomposition du marché.....	3
2.	PRECISIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS.....	4
2.1 -	Description des missions.....	4
2.2 -	Hors marché	4
2.3 -	Durée de l'accord-cadre	4
2.4 -	Estimation prévisionnelle du coût des prestations	4
3.	CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
4.	RECEPTION DES OFFRES	6
4.1 -	Ouverture des plis.....	6
5.	ANALYSE DES CANDIDATURES	7
5.1 -	Analyse de la candidature	7
5.2 -	Synthèse.....	10
6.	ANALYSE DES OFFRES.....	11
6.1 -	Critère « prix des prestations »	11
6.2 -	Critère « valeur technique »	13
7.	SYNTHESE ET CONCLUSION.....	17
8.	ANNEXES	18

1. INTRODUCTION

1.1 - Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet de présenter au Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMTPCSM) l'analyse des offres réceptionnées dans le cadre de la consultation pour accord cadre à bons de commande mono attributaire de travaux d'infrastructures, divisé en deux lots avec montant maximum chacun.

1.2 - Présentation de l'opération

Les travaux d'infrastructure concernés, ont pour objet des aménagements du projet de transport collectif en site propre (TCSP) intitulé projet KETI, sur le tronçon de 3 Km « Aéroport et PEM du Raizet, sur le territoire de la Commune des Abymes.

L'intitulé exact du marché est : TRAVAUX DES AMENAGEMENTS DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE KETI - SECTEUR AEROPORT

1.3 - Décomposition du marché

Le choix a été fait de diviser les travaux, en un accord cadre à bons de commande à deux lots donnant chacun lieu à un marché avec montant maximum.

2. PRECISIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

2.1 - Description des missions

D'un point de vue général les missions du lot 2 sont les suivantes :

Travaux de signalisation et équipements montant maximum de 2 000 000€ HT

- Signalisation horizontale et verticale
- Mobiliers et équipements

Les prestations suivantes sont cependant incluses dans les deux lots :

- Installation de chantier
- Etudes contrôles et documents

2.2 - Hors marché

Les prestations attendues ne comprennent pas :

- La fourniture et la pose de mobilier urbain en dehors des remplacements et compléments de l'existant : abris-bus, bancs, corbeilles, etc. seront prescrits et installés aux couleurs du projet Kéti dans le cadre d'un autre marché ultérieur transversal ;
- La fourniture, la mise en œuvre, et le câblage de l'éclairage public du pôle d'échange multimodal qui sera réalisé dans le cadre d'un marché ultérieur ;
- La fourniture et mise en œuvre de feux de régulation du trafic qui sera réalisé dans le cadre d'un marché ultérieur transversal sur le projet ;
- Les travaux paysagers qui seront réalisés dans le cadre d'un marché spécifique ultérieur ;
- Tous travaux relatifs aux bâtiments (halles de repos, sanitaires, locaux techniques, etc.).

2.3 - Durée de l'accord-cadre

La durée globale pour chaque lot de l'accord cadre est de 48 mois.

2.4 - Estimation prévisionnelle du coût des prestations

Le coût prévisionnel des prestations est estimé à **1 266 725 € HT** par l'AMO.

3. CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le marché est passé suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert suivant le code de la commande publique.

L'appel d'offres a été publié le 05/11/2025 sur les plateformes BOAMP et JOUE.

La date limite de réception des offres a été fixée au 12 décembre 2025 à 13h00 (heure locale).

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes par ordre de priorité :

- Le cadre d'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et ses annexes dont le cadre de bordereau des prix unitaires propres au lot considéré ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux deux lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières commun aux deux lots (CCTP) et ses annexes, études, documents graphiques
- Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 auquel les pièces particulières du marché font référence, et qui n'est pas fourni ;
- Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable aux travaux de bâtiment, et qui n'est pas fourni ;
- Le cadre de devis quantitatif estimatif, propre à chaque lot ;
- Le cadre du Schéma Organisationnel du Plan Assurance Qualité (SOPAQ) Annexe 1;
- Le cadre du Schéma Organisationnel d'un Plan Respect de l'Environnement (SOPRE); Annexe 2
- Le règlement de la consultation
- Les formulaires DC1, DC2, DC4, et leurs notices explicatives sont disponibles et téléchargeables sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et énergétique, à l'adresse : [Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique](#)

4. RECEPTION DES OFFRES

4.1 - Ouverture des plis

1 offre a été reçue dans les temps. Il s'agit de l'offre préparée par :

- SOGETRA

Le SMTPCSM a procédé à l'ouverture des plis le 12/12/2025.

La liste des documents constitutifs des dossiers soumis par les candidats est annexée au présent rapport.

Ci-après le tableau récapitulatif des dossiers :

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Contenu des plis	Pièces manquantes ou incomplètes	Montant offre HT
1	SOGETRA Impasse Emile Dessout Z.I de Jarry 97122 BAIE MAHAULT	[X] - Lettre de candidature (DC1) [X] - DC2 [X] - DUME [X] - AIPR [X] - Déclaration CA [X] - Déclaration effectifs [X] - Liste des travaux [X] - Titres d'études et professionnels [X] - Déclaration du matériel, équipement et outillage [X] - Acte d'engagement [X] - CCAP [X] - CCTP [X] - BPU [X] - Mémoire justificatif [X] - DQE		1 251 375,00 €

5. ANALYSE DES CANDIDATURES

À la suite de l'ouverture des plis, EGIS Villes et Transports en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) procède à l'analyse des candidatures.

Les offres ont été transmises à l'AMO en version électronique, au format PDF.

A l'issue de la première analyse des candidatures, certaines pièces manquantes ont été identifiées.

5.1 - Analyse de la candidature

5.1.1 - Situation juridique

	1 - SOGETRA
Formulaire DC1, Lettre de candidature	OK
Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner fournie	OK
Formulaire DC2, Déclaration du membre de groupement	OK

5.1.2 - Capacités économiques et financières

		1 - SOGETRA
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Ok
CA 2022	Global	34 683 000 €
	Relatif au marché	34 369 000 €
CA 2023	Global	36 892 000 €
	Relatif au marché	36 264 000 €
CA 2024	Global	61 397 000 €
	Relatif au marché	57 582 000 €

5.1.3 - Références et capacités techniques

	1 - SOGETRA
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	Attestations fournies dans le mémoire technique
Justificatif des compétences dans les domaines objet du lot, certificat de qualification ou tout justificatif de compétence équivalent	Nombreux certificats de capacités
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	CV complets fournis
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	La déclaration détaille le personnel d'encadrement, le personnel administratif et le personnel de chantier
Effectifs 2022	99
Effectifs 2023	99
Effectifs 2024	114
Liste des travaux effectués dans les domaines objet du lot considéré	Plusieurs références sur des marchés similaires
Attestation de bonne exécution, mentionnant les montants, lieux et date d'exécution et précisant s'ils ont été exécutés selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;	Attestations de réception des travaux

1 - SOGETRA

Description de l'outillage, du matériel et équipement dont dispose le candidat pour la réalisation du marché

Présentation du matériel disponible.

5.2 - Synthèse

La candidature de SOGETRA est complète et apparaît solide.

Le dossier laisse peu de doutes sur la capacité professionnelle et financière de SOGETRA à mener à bien l'opération.

Il est proposé de considérer l'offre de SOGETRA comme **recevable**.

6. ANALYSE DES OFFRES

Pour mémoire, l'article 5.3 du Règlement de la Consultation précise les critères de jugement et de classement des offres tels que décrits ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

TABLEAU 1 – PONDERATION DES CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

CRITERE	PONDERATION
1 – Prix des prestations	40 POINTS
2 – Valeur technique	60 POINTS
▶ 2.1 – Bonne compréhension du projet, du contexte, des contraintes et des enjeux ▶ 2.2 – L'organisation et la méthodologie proposés ▶ 2.3 – Mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité, et pour respecter les exigences d'insertion sur le chantier ▶ 2.4 Politique de qualité proposée au travers du SOPAQ requis par le mémoire technique ▶ 2.5 Mesures environnementales ▶ 2.6 Dispositif organisationnel de gestion et de suivi des déchets	

Source : Règlement de la Consultation, § 5.3

Le jugement des offres doit être effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

6.1 - Critère « prix des prestations »

Pour mémoire, l'article 5.3 du RC précise :

« L'offre du candidat le moins disant obtiendra la note maximale, les autres candidats seront notés en application de la formule suivante :

$$\frac{\text{Offre de prix la moins élevée} \times 40}{\text{Offre de prix à noter}} . »$$

Le tableau ci-après présente les montants des offres annoncés à l'ouverture des plis et préalablement à toute vérification.

TABLEAU 2 – MONTANTS DES OFFRES ANNONCES A L'OUVERTURE DES PLIS

ENTREPRISES	MONTANT (EUROS HT)	MONTANT (EUROS TTC)
SOGETRA	1 251 375,00 €	1 357 741,88 €

Aucune erreur n'est détectée, et le prix annoncé, malgré des écarts sur en + et en – sur les différentes catégories de prix, est très proche du prix estimé par l'AMO (2% d'écart).

6.1.1 - Notation du critère

La notation du critère est réalisée conformément au principe de notation de l'article 8.2 du RC, après correction des prix, et présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 3 – NOTATION DU PRIX DES PRESTATIONS

ENTREPRISES	MONTANT (EUROS HT)	NOTE / 40	RANG
SOGETRA	1 251 375,00 €	40	1

6.2 - Critère « valeur technique »

Pour mémoire, l'article 5.3 du RC précise :

« Critère valeur technique de l'offre » noté sur 60 apprécié au regard :

D'un mémoire technique des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, dont le contenu est indiqué à l'article 4.2 précédent du présent règlement.

L'évaluation est obtenue à partir de la somme des évaluations des sous-critères :

Valeur technique

Critères valeur technique noté sur 60 suivant les 6 sous critères issu du mémoire technique	Pondération des sous-critères
Sous critère 1 : Point 1 du mémoire de l'article 5.2 du règlement de la consultation. Bonne compréhension du projet, du contexte, des contraintes et des enjeux	/15
Sous critère 2 : Point 2 du mémoire de l'article 5.2 du règlement de la consultation. L'organisation et la méthodologie proposés intégrant : La coordination avec l'autre lot ; les techniques envisagées, le phasage associé à des notions de délai, ainsi que l'adéquation des moyens humains et matériels qui seront affectés eu égard à la complexité de l'opération.	/25
Sous critère 3 : Point 3 du mémoire de l'article 5.2 du règlement de la consultation, Mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité, et pour respecter les exigences d'insertion sur le chantier : La protection du personnel et des riverains, la sécurité dans l'enceinte du chantier ainsi que ses abords directs, la prise en compte des contraintes de circulation générées par le chantier (au regard du plan d'installation de chantier) Les mesures d'insertion pour satisfaire aux contraintes indiquée par le CCAP.	/5
Sous critère 4 : Point 4 du mémoire de l'article 5.2 du règlement de la consultation	/5

Politique de qualité proposée au travers du SOPAQ requis par le mémoire technique	
Sous-critère 5 : Point 5 du mémoire de l'article 5.2 du règlement de la consultation, Mesures environnementales Mesures proposées en lien avec le SOPRE pour l'identification et la prévention des accidents environnementaux, et la réduction des nuisances générées par les travaux (bruit, poussière, boue, pollutions, etc.) ; mais également les mesures envisagées pour la prise en compte des aspects environnementaux durables dans l'exécution des prestations, telles que présentées à la cinquième rubrique requise du mémoire technique à l'article 4-2 précédent du présent règlement de la consultation.	/5
Sous-critère 6 : Point 6 du mémoire de l'article 5.2 du règlement de la consultation, Dispositif organisationnel de gestion et de suivi des déchets : Mesures proposées en lien avec le SOSED.	/5
Note totale	/60

6.2.1 - Sous-critère 1 « Bonne compréhension du projet, du contexte, des contraintes et des enjeux » (SC1)

Ce sous-critère est noté sur **15 points**.

- Le candidat montre une bonne compréhension du projet et de ses enjeux. Il décrit les enjeux de sécurité, de mobilité, d'environnement ainsi que les enjeux économiques et sociaux et organisationnels.
- Les contraintes du projet sont bien identifiées, notamment les contraintes aéroportuaires qui sont bien ciblées.
- Les risques cycloniques sont analysés et des solutions sont proposées

Le candidat obtient la note de 15 pour ce sous-critère, soit 100 % de la note maximale.

6.2.2 - Sous-critère 2 « L'organisation et la méthodologie proposés » (SC2)

Ce sous-critère est noté sur **25 points**.

- Les moyens humains et matériels proposés sont adaptés à la mission.
- Des fiches de présentation décrivent l'approche technique pour les principaux procédés qui seront mis en œuvre.
- Le candidat a fourni une description détaillée du personnel, du matériel, et des fournitures nécessaires pour chaque tâche, et a décrit le mode opératoire associé.

- Le candidat a fourni un exemple cohérent de phasage et de planning pour une réalisation de chantier.

Le candidat obtient la note de 24 pour ce sous-critère, soit 96 % de la note maximale.

6.2.3 - Sous-critère 3« Mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité, et pour respecter les exigences d'insertion sur le chantier » (SC3)

Le candidat détaille dans sa méthodologie les éléments pour assurer la sécurité du personnel et du chantier (politique générale de l'entreprise / actions sur les chantiers).

Les contraintes de circulation abordées dans le mémoire concernent les problématiques de la circulation liée au chantier (accès, limitation de vitesse, propreté...) mais pas les interactions avec la circulation non concernée par le chantier. En revanche il est précisé que le candidat élaborera un DESC (qui devrait intégrer ce volet).

Le candidat détaille les actions vis-à-vis des riverains pour les informer / limiter les impacts.

Le volet "insertion" est pris en compte par le candidat.

Le candidat obtient la note de 5 pour ce sous-critère, soit 100 % de la note maximale.

6.2.4 - Sous-critère 4« Politique de qualité proposée au travers du SOPAQ requis par le mémoire technique » (SC4)

6.2.4.1 - Offre SOGETRA

Un chapitre est consacré au SOPAQ mais ne reprend pas toutes les thématiques du cadre fourni dans la consultation mais sont abordées ailleurs dans le mémoire technique.

Les différents types de contrôle, l'organisation, la gestion des non-conformités, les documents de suivi sont décrits en détail. La gestion des fournisseurs et sous-traitants, le choix des matériaux et des fournitures et la gestion des interfaces sont abordés de manière succincte.

Le candidat obtient la note de 4 pour ce sous-critère, soit 80 % de la note maximale.

6.2.5 - Sous-critère 5 « Dispositif organisationnel de gestion et de suivi des déchets » (SC5)

6.2.5.1 - Offre SOGETRA

- Mesures environnementales bien détaillées dans le mémoire technique (SOPRE), comprenant la présentation d'un organigramme QPE, du temps prévisionnel passé par chacun des postes et des contrôles internes et externes
- Analyse de la réglementation et des principaux impacts environnementaux prévisibles. Identification des nuisances potentielles et des mesures proposées pour y palier. Prise en compte des nuisances pour les riverains et proposition de mise en place d'une démarche de dialogue local avec les riverains pour l'information chantier.

- Présentation de modes opératoires types applicables en cas de déversement accidentel de divers produits
- Détail de mesures pour la prise en compte des aspects de durabilité : processus d'économie circulaire, réduction des émissions de GES, etc...

Le candidat obtient la note de 5 pour ce sous-critère, soit 100 % de la note maximale.

6.2.6 - Sous-critère 6 « Mesures environnementales » (SC6)

6.2.6.1 - Offre SOGETRA

- Détail du dispositif organisationnel de gestion et de suivi des déchets dans une partie spécifique du mémoire technique.
- Présence d'un Tableau de synthèse des déchets générés par le chantier.
- Mention des filières de traitement par déchet et présence d'un tableau fléchant vers la société de traitement en fonction de la nature des déchets. Détail des méthodes d'évacuation et des destinations des déchets, sans précisions des entités précises traitant les déchets en Guadeloupe.
- Paragraphe sur la traçabilité des déchets bien détaillé et fourniture des éléments au MOE/MOA.

Le candidat obtient la note de 5 pour ce sous-critère, soit 100 % de la note maximale.

6.2.7 - Notation du critère

La notation du critère est réalisée conformément au principe de notation de l'article 5.3 du RC et présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 5 – NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

ENTREPRISES	SC1	SC2	SC3	SC4	SC5	SC6	NOTE / 60	RANG
SOGETRA	15	24	5	4	5	5	58	1

7. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Le tableau ci-après récapitule les notes obtenues pour chacun des critères de jugement.

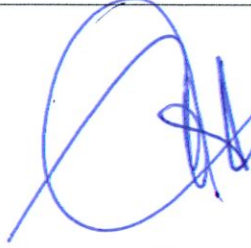
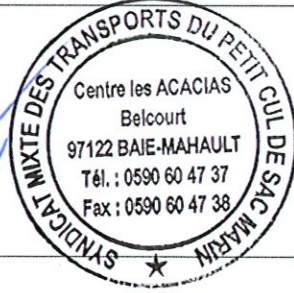
TABLEAU 6 – NOTATION GLOBALE

ENTREPRISES	PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE / 100	RANG
SOGETRA	40	58	98	1

Au regard des critères de notation, l'unique candidat SOGETRA présente une offre dont le prix correspond à l'estimation prévisionnelle, et de très bonne facture d'un point de vue technique.

À la suite de cette première analyse menée par l'AMO, **il est proposé au SMTPCSM de procéder à l'attribution du marché au candidat SOGETRA.**

SMTPCSM	
Baie-Mahault, le	16 DEC. 2025

8. ANNEXES

ANNEXE 1 – CONTENU DES DOSSIERS D'OFFRE

■ SOGETRA

Nom	Statut	Modifié le	Type	Taille
 1AE-LOT2_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:52	Kofax Power PDF Document	1 960 Ko
 28PU-LOT2_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	3 745 Ko
 2DQE-LOT2_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	521 Ko
 3CCAP_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	7 938 Ko
 4CCCTP-AB_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	7 550 Ko
 4CCCTP-C_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	959 Ko
 4CCCTP-D_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	1 428 Ko
 4CCCTP-E_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	706 Ko
 4CCCTP-F_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	800 Ko
 4CCCTP-G_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	6 175 Ko
 4CCCTP-H_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	689 Ko
 4CCCTP-I_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	510 Ko
 5- SMTPCSM_IMP_10_2025_DQE-LOT2- Travaux_KET.xlsx		15/12/2025 16:49	Feuille de calcul Microsoft Excel	30 Ko
 SMT-LOT2_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:53	Kofax Power PDF Document	7 162 Ko
 Dossier administratif_SOGETRA_SMT-TCSP.pdf		12/12/2025 07:54	Kofax Power PDF Document	25 088 Ko